



# PROTCOLE SANITAIRE COVID 19 SITE BRECE

Réf : RR/MH 2020 02

Le club désigne un réfèrent « COVID » par site et un groupe de suivi, (dirigeants)

1. Lorsqu'un licencié a des symptômes, il doit le signaler à son médecin traitant,
2. Lorsque le club compte **au moins 3 joueurs** identifiés porteurs du virus dans une catégorie de pratiquants (**sur 7 jours glissants**) :
  - a. Le virus est dit circulant au sein du club
  - b. Le club doit adapter l'organisation de ses entraînements (Groupes de 10 personnes max)
  - c. Le réfèrent « Covid » Rémi REGNAULT pour Brécé ou Mickael HOUILLOT pour Noyal doit aviser l'instance (Ligue/district) **et l'ARS**
  - d. Le club peut demander le report de ses rencontres pour la catégorie concernée. La commission d'organisation jugera du bien-fondé de la demande. Notamment le club doit fournir un document ARS ou à minima une attestation médicale d'un médecin généraliste indiquant que le virus est dit circulant au sein du club et que la catégorie concernant compte au moins **3** cas positifs.

### 3. Tenue d'un registre

Un registre de présence aux matches sera tenu pour les personnes travaillant sur la rencontre (autres que joueurs et dirigeants de l'équipe). (Nom, prénom, fonction, coordonnées, heure d'arrivée, heure de sortie) et sera archivé.

## ORGANISATION DES RENCONTRES

### • Port du masque

- Le port du masque est obligatoire pour toute personne (à partir de 11 ans) entrant dans le stade. Chaque joueur à partir d'U12 devra avoir un masque dans une pochette plastique et identifié.
  - En cas de refus du port du masque par un spectateur ni le club ni le réfèrent n'a autorité pour contraindre la personne
- Sont dispensés pendant la rencontre, les Joueurs, arbitres et entraîneur principal. Les personnes sur le banc de touche portent le masque.
- Le club recevant doit avoir à disposition masques et gel en cas de besoin pour les officiels.

### • Vestiaires (Décret 13/08 modifiant Art 44 décret du 10 Juillet) Les vestiaires sont autorisés sous réserve du respect des règles sanitaires :

- Limiter le nombre de personnes présentes dans les vestiaires aux seuls joueurs, staff et officiels
- Limiter le temps de présence
- Se désinfecter les mains (gel) avant l'utilisation de la tablette FMI.
- Aérer et Désinfecter les Vestiaires régulièrement

### • Officiels

- Le club recevant est en charge de fournir les éléments nécessaires aux gestes barrières et à la protection des officiels (délégués, arbitres...) à savoir vestiaire aéré, désinfecté, gel hydro alcoolique, masque.

- **Buvettes**
  - Buvettes autorisées dans le respect des règles sanitaires strictes (Sens circulation – Masques – Distanciation – Pas de stationnement des personnes devant les buvettes). Utilisation de bouteille ou gobelet individuel uniquement
  - Pas de distribution de boissons collectives uniquement Boisson individuelle.
- **Restauration**
  - Pas de restauration.
- **Spectateurs**
  - Les spectateurs sont autorisés en respectant les règles sanitaires et la distanciation. Debout)
  - L'accès aux spectateurs ou parents de joueurs est interdit sur le terrain synthétique de Noyal.
  - (Respect distanciation +Port du masque obligatoire).
  - Le club doit organiser les flux entrée et sortie (Pas de croisement de personnes).
- **Animations** – Protocoles avant et après match
  - Toutes les animations sont interdites Pas de protocole avant match et après match entre joueurs et arbitres
- **Transport**
  - Port du masque obligatoire pour les adultes et les joueurs à partir des U12
- **Lavage maillots**
  - Nous conseillons aux personnes qui sont de lavage de prendre des gants et un masque pour les déposer dans la machine
- **Futsal**
  - Le club est en attente des consignes de la fédération pour la mise en place de cette activité et par conséquent de l'élaboration du protocole sanitaire.